

IL EST URGENT DE REDUIRE L'EXPOSITION AU RISQUE ROUTIER DES ELEVES



Nikiema A., Barry M., Sigué O., Bonnet E., 2021



Introduction

Les accidents de la route constituent un problème de santé publique. Leurs causes sont multiples et parmi elles figurent les aménagements routiers. A Ouagadougou, certaines voies souffrent d'un aménagement inadapté, comme aux abords des établissements scolaires, et favorisent l'absence de respect des règles de sécurité routière. Les jeunes sont donc exposés aux risques d'accidents sur la route et aux abords de l'école.

Or, des recherches sur ce domaine considèrent, depuis longtemps, que les accidents de la voie publique résultent principalement des comportements des usagers (80% des cas). Les déplacements ne doivent donc pas seulement être vus comme un problème d'ordre technique, ils doivent aussi être considérés comme un problème de citoyenneté et de respect du code de la route.



34% des établissements post-primaires et secondaires se trouvent près d'une voie bitumée



92,5 % des élèves enquêtés se rendent à l'école avec des moyens de déplacements individuels



47 % des élèves déclarent ne pas avoir de connaissances en sécurité routière



22,5 % des élèves du post-primaire et du secondaire déclarent avoir été victimes d'un accident de la route

Approche

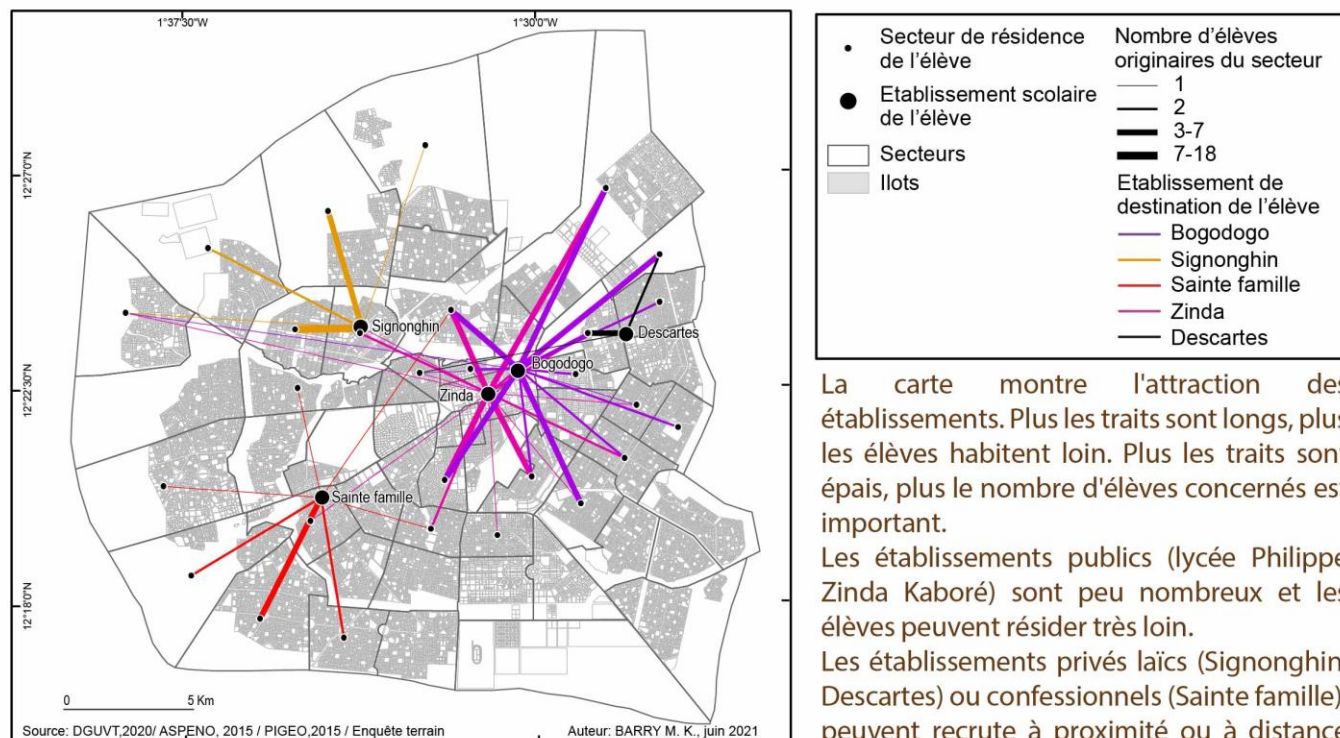
En 2020, une collecte de données a été réalisée auprès de 200 élèves de 5 établissements post-primaires et secondaires de Ouagadougou. L'objectif était d'évaluer leurs connaissances et leur formation à la sécurité routière, leur comportement routier et leur perception du risque.

Ces questionnaires ont été complétés par des observations de l'environnement aux abords des établissements et des comportements des élèves à l'entrée et à la sortie des sites scolaires.

Ce travail a été réalisé dans le cadre du projet FONRID (2020-2022) intitulé "Changer les comportements en circulation routière : une intervention auprès des élèves de Ouagadougou" et s'inscrit dans les activités du Groupe de recherche international (GDRI) TRAUMA de l'IRD.

Résultat 1 : Des établissements scolaires parfois très éloignés des lieux de résidence

A Ouagadougou, le choix des établissements scolaires se fait en fonction de sa réputation ou de la carte scolaire



La carte montre l'attraction des établissements. Plus les traits sont longs, plus les élèves habitent loin. Plus les traits sont épais, plus le nombre d'élèves concernés est important.

Les établissements publics (lycée Philippe Zinda Kaboré) sont peu nombreux et les élèves peuvent résider très loin.

Les établissements privés laïcs (Signonghin, Descartes) ou confessionnels (Sainte famille), peuvent recruter à proximité ou à distance s'ils ont une grande réputation.

Les distances parcourues peuvent donc être importantes.

Résultat 2 : Un environnement routier inadapté

Un tiers des établissements du post-primaire et du secondaire est situé le long d'une voie bitumée.

Photo 1 Ces voies présentent des risques en matière de sécurité en raison de :

- la vitesse de déplacement
- la densité des véhicules
- l'absence d'accès direct à l'établissement scolaire (risque de comportements inadaptés, photo 1, la circulation des élèves en deux roues motorisés à contre sens).

Les environs des établissements scolaires manquent de signalisation horizontale (passages piétons) et verticale (panneaux) mais aussi de trottoirs.

Par manque de connaissances, les élèves respectent peu la signalisation. Quand les trottoirs existent, ils sont peu utilisés parce qu'ils sont encombrés par les parkings ou les activités économiques (photo 2 : des élèves traversent une grande voie sans respect des règles élémentaires de sécurité).

Les responsables d'établissements peuvent pallier l'insuffisance de sécurité autour de leur structure par la mise en place :

- de moyens sécurisés comme les parkings et la possibilité d'effectuer de petits achats pour la restauration dans l'enceinte du collège ou du lycée)
- de régulation des flux à la sortie avec la présence de Volontaires adjoints de sécurité (VADS).

Crédit photos : Barry Mamatou, 2020

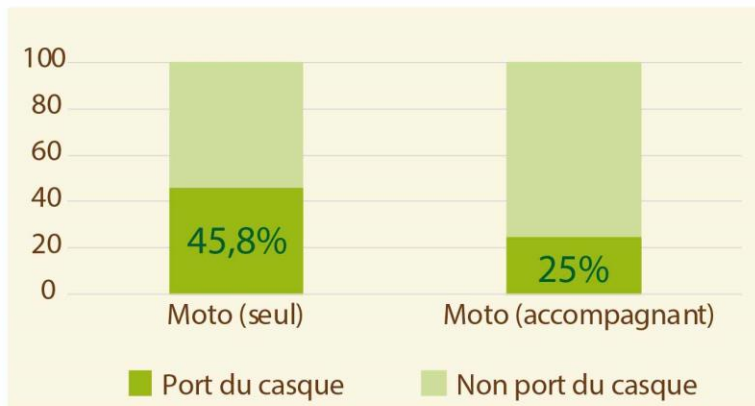


Photo 1



Photo 2

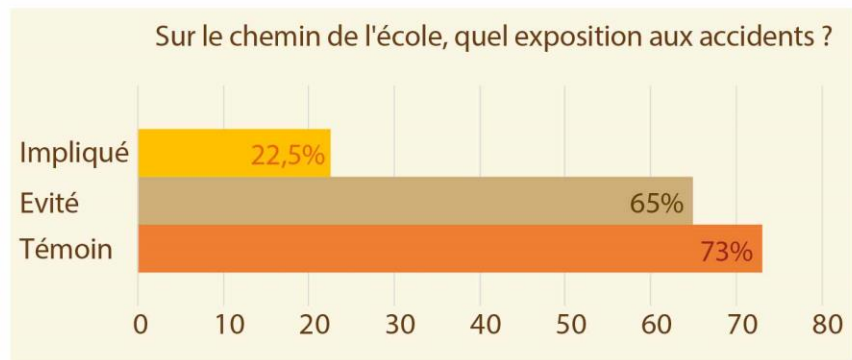
Résultat 3 : Une expérience des accidents sans effets sur l'adoption de mesures de protection



Moins d'un élève sur 2 dit porter un casque lorsqu'il conduit une moto. Ce chiffre est de 1 sur 4 lorsqu'il est passager sur une moto.

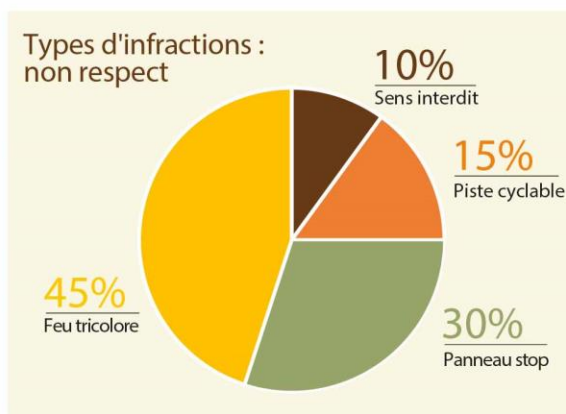
En moyenne deux élèves sur dix déclarent avoir été directement impliqués dans un accident sur le chemin de l'école au cours de l'année.

Les travaux FONRID montrent que cette moyenne peut varier selon les établissements et les routes empruntées. C'est le cas des axes des périphéries de la ville.



Les élèves qui assurent avoir évité un accident sont trois fois plus nombreux. Malgré tout, 66% des élèves estiment que le risque d'avoir un accident est faible.

Résultat 4 : Le non respect du feu tricolore, l'infraction la plus commise



Près de la moitié des élèves du post-primaire et du secondaire déclarent ne pas toujours respecter les feux tricolores.

Près d'un élève sur deux déclare ne pas connaître les règles de sécurité routière. Les autres disent les avoir acquises par les médias (télévision, radio) et plus rarement à l'école ou auprès des parents.

Conclusion

A Ouagadougou, l'aménagement des routes à proximité des établissements scolaires n'est pas caractérisé par des mesures particulières visant à sécuriser les élèves, à l'entrée ou à la sortie des sites. Pourtant, 92,5 % des élèves se rendent à l'école avec des moyens de déplacement individuels.

Or, ces moyens de déplacement sont utilisés en respectant peu les règles de sécurité routière (port du casque, signalisation routière).

Les élèves ont souvent un comportement incivique en circulation, commettant de nombreuses infractions, qui les exposent à un risque d'accident élevé.

Recommandations

1. Au Ministère de l'Education nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales
 - > Enseigner dès le plus jeune âge les règles de la sécurité routière
 - > Montrer l'exemple en imposant aux fonctionnaires de l'éducation nationale de porter le casque à moto
 - > Imposer des règles communes à respecter pour la sécurisation des abords des établissements
2. A la municipalité
 - > Prendre en considération la sécurité des élèves lors des aménagements des voies bitumées aux environs des établissements scolaires
 - > Mettre en place une politique de transport en commun adaptée aux scolaires
3. Aux chefs d'établissements
 - > Adopter des mesures qui permettent d'éviter aux élèves de rester aux abords des voies trop longtemps
 - > Imposer le port du casque aux conducteurs de deux roues motorisés lors de l'entrée dans l'enceinte de l'établissement
 - > Recourir à l'assistance des Volontaires adjoints de sécurité (VADS) ou d'associations en sécurité routière pour assurer la fluidité de la circulation et la sécurité des élèves devant l'établissement.
4. Aux parents d'élèves
 - > Respecter l'âge légal de conduite d'un deux roues motorisés
 - > Imposer le port du casque en circulation
 - > Eduquer les enfants aux règles de sécurité routière.

Remerciements

Nous remercions le FONRID qui finance le projet dans lequel s'est inscrit cette étude. Il associe l'Institut des sciences des sociétés (INSS), l'Institut de recherche pour le développement (IRD), l'Université Joseph Ki Zerbo, tous également membres du GDRI Trauma. Deux associations en sécurité routière sont également membres du projet : AERE et APED-MR.

Références bibliographiques

- BARRY M., 2021, Aménagements routiers et sécurité des élèves des établissements post- primaires et secondaires à Ouagadougou. Un défi à relever, Master SIG Agedd, Université Joseph Ki Zerbo
- BONNET E. et al., 2015, Se protéger en circulation réduit la gravité des blessures, note de politique Equité en santé, http://www.equitesante.org/wp-content/uploads/2016/01/Note-Traumatismes_PB2_fr.pdf